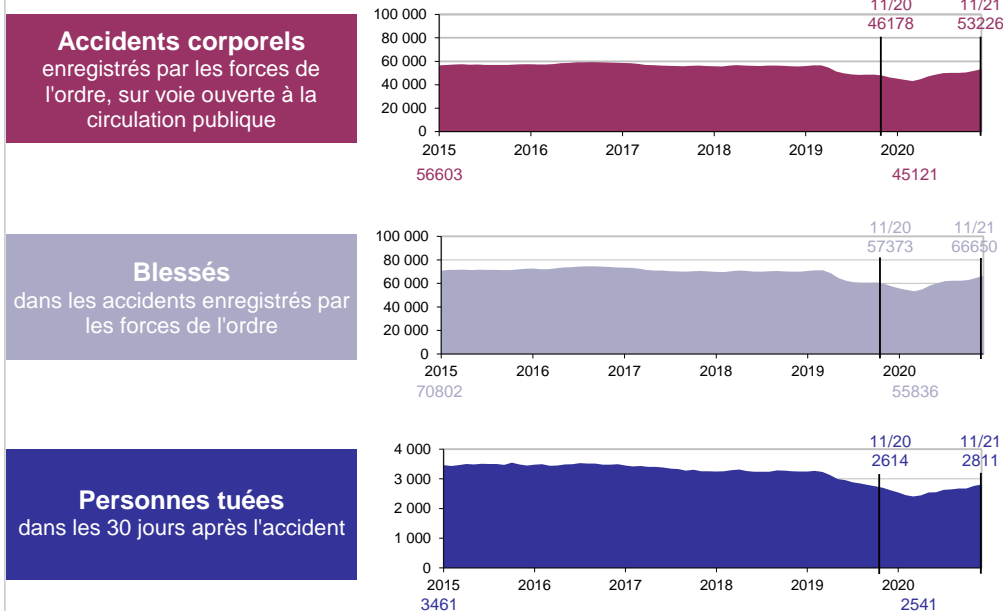


Avertissement : la crise sanitaire liée à la Covid-19 ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'évolution de l'accidentalité routière reflète depuis mars 2020 l'impact des mesures et la manière dont les Français ont adapté leurs mobilités selon les périodes. Un couvre-feu a été mis en place en France métropolitaine sur la première moitié de l'année 2021 et le télétravail fortement recommandé. En novembre 2021, il n'y a plus de restrictions concernant les déplacements en France métropolitaine.

Les indicateurs de l'accidentalité routière présentent des évolutions très atypiques depuis mars 2020 ainsi les comparaisons sont réalisées également avec l'année 2019 voire les années antérieures. Des éclairages spécifiques sont apportés lors des baromètres trimestriels depuis le baromètre de juin 2020.

Évolution du cumul 12 mois



Bilan du mois

4 366 accidents
corporels en novembre

+1 488 par rapport à 2020
- 259 par rapport à 2019

5 421 blessés
en novembre

+2 051 par rapport à 2020
- 322 par rapport à 2019

221 tués
en novembre

+ 48 par rapport à 2020
- 36 par rapport à 2019

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées (définitives jusqu'en 2020), estimation 2021 d'après les données arrêtées au 08/12/2021

221 personnes sont décédées sur les routes de France métropolitaine en **novembre 2021** contre 173 en novembre 2020, soit 48 personnes tuées de plus. Ce résultat est en baisse par rapport à novembre 2019 (36 tués de moins soit -14 %) ainsi que par rapport à la moyenne des mois de novembre 2015-2019 (-18 %).

Le nombre d'accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre s'établit à 4 366 en novembre 2021, supérieur au résultat de l'an dernier (2 878 accidents, soit 1 488 accidents corporels de plus qu'en novembre 2020) mais inférieur au résultat du mois de novembre 2019 (4 625 accidents, soit 259 accidents corporels de moins et une diminution de -6 %).

5 421 personnes ont été blessées en novembre 2021, un résultat supérieur de +61 % par rapport à novembre 2020 et inférieur de -6 % par rapport à novembre 2019 : il avait été enregistré 3 370 blessés en novembre 2020 et 5 743 blessés en novembre 2019.

Les déplacements lors du mois de novembre 2021 ont été bien plus importants qu'en novembre 2020 (de l'ordre de +35 % en moyenne par rapport à novembre 2020, selon le dataviz trafic du Cerema, du fait du 2e confinement de la population lié à la gestion de la pandémie). Ainsi les résultats concernant l'accidentalité routière reflète la reprise de la mobilité des Français, mais certes moindre que lors des mois de novembre avant pandémie.

	Novembre					Depuis le début de l'année					Sur une année glissante										
	2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019		2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019		2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019	
				Ecart	%	Ecart	%				Ecart	%	Ecart	%				Ecart	%	Ecart	%
Accidents	4 366	2 878	4 625	+1 488	+52	- 259	-6	49 454	41 349	51 187	+8 105	+20	-1 733	-3	53 226	46 178	55 658	+7 048	+15	-2 432	-4
Tués	221	173	257	+ 48	+28	- 36	-14	2 600	2 330	2 960	+ 270	+12	- 360	-12	2 811	2 614	3 246	+ 197	+8	- 435	-13
Blessés	5 421	3 370	5 743	+2 051	+61	- 322	-6	62 050	51 236	64 353	+10 814	+21	-2 303	-4	66 650	57 373	69 981	+9 277	+16	-3 331	-5

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées (définitives jusqu'en 2020), estimation 2021 d'après les données arrêtées au 08/12/2021

Les accidents corporels non mortels enregistrés par les forces de police et de gendarmerie nationales ne constituent qu'une partie des accidents corporels de la circulation routière, les forces de l'ordre n'étant pas systématiquement appelées pour intervenir. Les indicateurs contenus dans cette publication donnent toutefois une information sur l'évolution de l'insécurité routière.

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers

La **crise sanitaire** a profondément affecté les déplacements depuis mars 2020, pour tous les usagers, mais à des degrés divers selon l'alternance de restrictions et de mouvements autorisés.

Les **automobilistes** représentent habituellement la moitié de la mortalité routière. Leur mortalité sur ces 12 derniers mois est estimée à 1 333 tués contre 1 622 pour toute l'année 2019, soit une baisse de -18 % sur quasiment deux ans.

La mortalité **piétonne** elle aussi baisse fortement sur cette période : on estime que 398 piétons seraient décédés ces 12 derniers mois contre 483 sur toute l'année 2019, soit une baisse de -18 %.

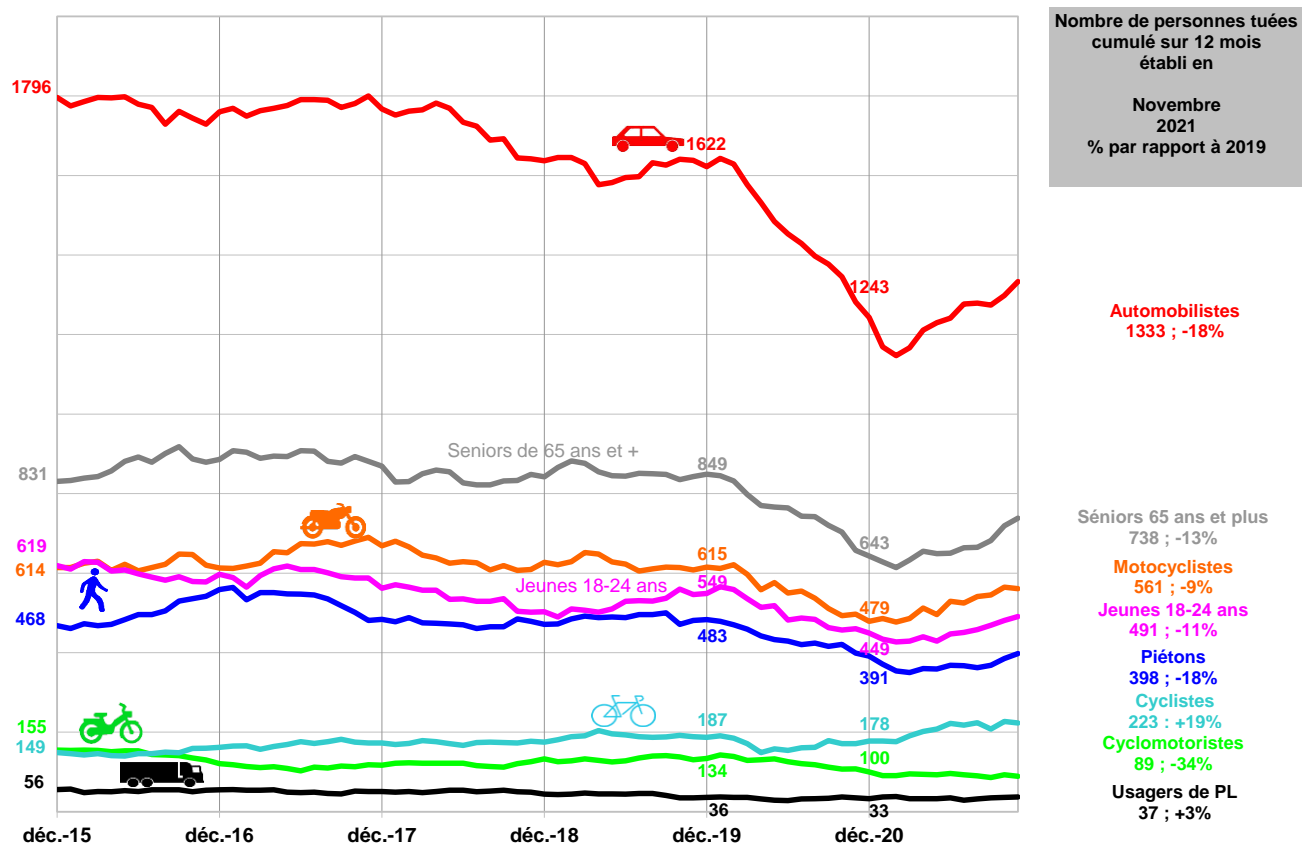
Ces très fortes baisses sont à mettre en relation avec la forte baisse de la mortalité des **seniors âgés de 65 ans ou plus**, en particulier ceux de 75 ans ou plus, dont les déplacements ont été réduits pendant les confinements, mais aussi les classes d'âge plus jeunes, fortement concernées par les restrictions de déplacement liées aux couvre-feu. Durant ces 11 premiers mois 2021, la baisse encore marquée des mortalités piétonnes et automobilistes par rapport à la période d'avant pandémie s'exprime en agglomération et en dehors.

La mortalité des usagers de **deux-roues motorisés** sur ces 12 derniers mois est encore inférieure à celle de l'année 2019 mais la baisse est moins forte que celle observée en 2020. La mortalité des **motocyclistes** ne baisse que de -9 % avec 561 tués ces 12 derniers mois contre 615 tués en 2019. La forte baisse de la mortalité des **cyclomotoristes** se maintient depuis le début de l'année 2021, -34 % par rapport à 2019 avec 89 tués en cyclomoteur ces 12 derniers mois contre 134 en 2019 ; une baisse qui touche toutes les classes d'âge.

La mortalité des **jeunes adultes de 18-24 ans**, au risque élevé d'accident grave de la route, baisse de -11 % ces 12 derniers mois par rapport à 2019 (491 tués contre 549 en 2019), une tendance qui se poursuit pour la première moitié de l'année 2021 avec les mesures de couvre-feu et la fermeture de certains lieux festifs.

Comparée aux autres évolutions, la mortalité **cycliste** sur les 12 derniers mois est plus forte que sur l'année 2019, malgré une légère baisse pour ce mois de novembre 2021 : 223 cyclistes sont décédés ces 12 derniers mois, soit +19 % par rapport à 2019. En effet, si les déplacements ont été limités par les mesures liées à la crise sanitaire, les Français ont montré un engouement pour l'utilisation de modes de déplacements individuels sur les petits trajets plutôt que les transports en commun en ville, mais aussi ont développé les loisirs à vélo en milieu rural.

Enfin la mortalité des usagers **poinds lourds** est stable, le maintien de leur activité restant essentielle pour la vie quotidienne des Français et des entreprises. Elle reste toutefois à un niveau réduit de près de la moitié en 10 ans.



Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées (définitives jusqu'en 2020), estimation 2021 d'après les données arrêtées au 08/12/2021

Mortalité routière 2021 selon le mode de déplacement, l'âge, et le réseau routier

En novembre 2021, aucune mesure restreignant la mobilité des Français n'est en place en France métropolitaine, alors qu'en novembre 2020 un confinement était en place avec un allègement du confinement le 28 novembre 2020. La mortalité en novembre 2021 est ainsi bien supérieure à celle enregistrée au mois de novembre 2020, mais reste inférieure à la moyenne des mois de novembre des 5 dernières années avant pandémie.

La mortalité **piétonne** en novembre 2021 est supérieure à celle enregistrée en novembre 2020 et inférieure à celle de novembre 2019. Ainsi, 43 piétons ont été tués en novembre 2021, soit 13 de plus qu'en novembre 2020 et 9 de moins qu'en novembre 2019. La mortalité piétonne pour ce mois de novembre 2021 est inférieure à celle observée en novembre sur la moyenne des 5 années avant pandémie.

La mortalité **cycliste** pour novembre 2021, avec 11 cyclistes tués, est du même ordre que celle enregistrée en novembre 2020 et novembre 2019.

La mortalité **motocycliste**, avec 26 tués, est légèrement inférieure au niveau observé avant pandémie au mois de novembre.

La mortalité des **automobilistes** est supérieure à celle de novembre 2020 et en retrait par rapport à la situation avant pandémie : 119 automobilistes ont été tués en novembre 2021 contre 84 en novembre 2020 (soit 35 tués de plus) et 147 en novembre 2019 (soit 28 tués de moins). La mortalité automobiliste en 2021 est restée chaque mois très en-dessous de la mortalité automobiliste enregistrée en 2019 (environ 30 tués de moins en moyenne par mois), à l'exception du mois de juillet dernier.

9 enfants ou adolescents ont été tués sur les routes en novembre 2021, ce qui est similaire au mois de novembre 2020 et sensiblement inférieur au mois de novembre 2019. Depuis le début de l'année, la mortalité des enfants ou adolescents est beaucoup plus élevée qu'en 2020 ou 2019 (respectivement +27 % et +20 % de plus), mais du même ordre que les années précédentes.

42 jeunes de 18-24 ans se sont tués sur les routes en novembre 2021, soit 10 de plus qu'en novembre 2020 et 13 de plus qu'en novembre 2019 ; mais ce résultat reste proche de la moyenne des mois de novembre des 5 années avant pandémie.

61 seniors âgés de 65 ans ou plus sont décédés sur les routes en novembre 2021, une mortalité supérieure à celle de novembre 2020 (19 tués de plus) mais très inférieure aux mois de novembre avant la pandémie (20 tués de moins en moyenne).

En agglomération, la mortalité est similaire à celle de novembre 2020 et inférieure à celle de novembre 2019, avec respectivement 2 tués de plus et 15 tués de moins.

Hors agglomération, la mortalité est largement supérieure à celle du mois de novembre 2020, avec 42 tués de plus, et inférieure à celle du mois de novembre 2019 avec 17 tués de moins.

	Novembre					Depuis le début de l'année						Sur une année glissante							
	2021	2020	2019	2021-2020	2021-2019	2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019		2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019	
				Ecart	Ecart				Ecart	%	Ecart	%				Ecart	%	Ecart	%
Piétons	43	30	52	+13	-9	344	337	421	+7	+2	-77	-18	398	399	481	-1	+0	-83	-17
EDPm	3	2	1	+1	+2	18	7	10	+11	+157	+8	+80	18	7	nc	+11	+157	+8	+80
Cyclistes	11	12	12	-1	-1	208	163	179	+45	+28	+29	+16	223	171	189	+52	+30	+34	+18
Cyclomotoristes	6	10	9	-4	-3	81	92	118	-11	-12	-37	-31	89	108	131	-19	-18	-42	-32
Motocyclistes	26	30	26	-4	+0	547	465	583	+82	+18	-36	-6	561	497	608	+64	+13	-47	-8
Automobilistes	119	84	147	+35	-28	1 222	1 132	1 472	+90	+8	-250	-17	1 333	1 282	1 638	+51	+4	-305	-19
Usagers de PL	2	1	3	+1	-1	37	33	34	+4	+12	+3	+9	37	35	35	+2	+6	+2	+6

Moins de 18 ans	9	9	13	+0	-4	171	135	143	+36	+27	+28	+20	187	145	157	+42	+29	+30	+19
18-24 ans	42	32	29	+10	+13	456	414	503	+42	+10	-47	-9	491	460	546	+31	+7	-55	-10
65 ans ou plus	61	42	88	+19	-27	669	574	766	+95	+17	-97	-13	738	657	843	+81	+12	-105	-12

Sur le réseau routier

En agglomération	65	63	80	+2	-15	806	777	933	+29	+4	-127	-14	872	881	1 019	-9	-1	-147	-14
Hors agglomération	144	102	161	+42	-17	1 565	1 367	1 783	+198	+14	-218	-12	1 695	1 528	1 958	+167	+11	-263	-13
Sur autoroute	12	8	16	+4	-4	230	186	244	+44	+24	-14	-6	245	205	269	+40	+20	-24	-9

nc : chiffres non connus ; ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées (définitives jusqu'en 2020), estimation 2021 d'après les données arrêtées au 08/12/2021

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les cyclomoteurs sont des deux-roues motorisés de moins de 50 cm³ et ayant une vitesse maximale par construction ne dépassant pas 45 km/h, y compris les scooters de moins de 50 cm³.

Les motocyclettes sont des deux-roues motorisés de plus de 50 cm³, y compris les scooters de plus de 50 cm³.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL) ; les utilitaires ne sont pas pris en compte dans cette catégorie.

Les Poids lourds (PL) sont des véhicules destinés au transport des charges lourdes ou volumineuses, de PTAC supérieur à 3,5 t.

Les personnes de "moins de 18 ans" sont les enfants et adolescents âgés de 0 à 17 ans inclus.

Les jeunes âgés entre "18 et 24 ans" inclus forment la catégorie la plus à risque en matière d'insécurité routière.

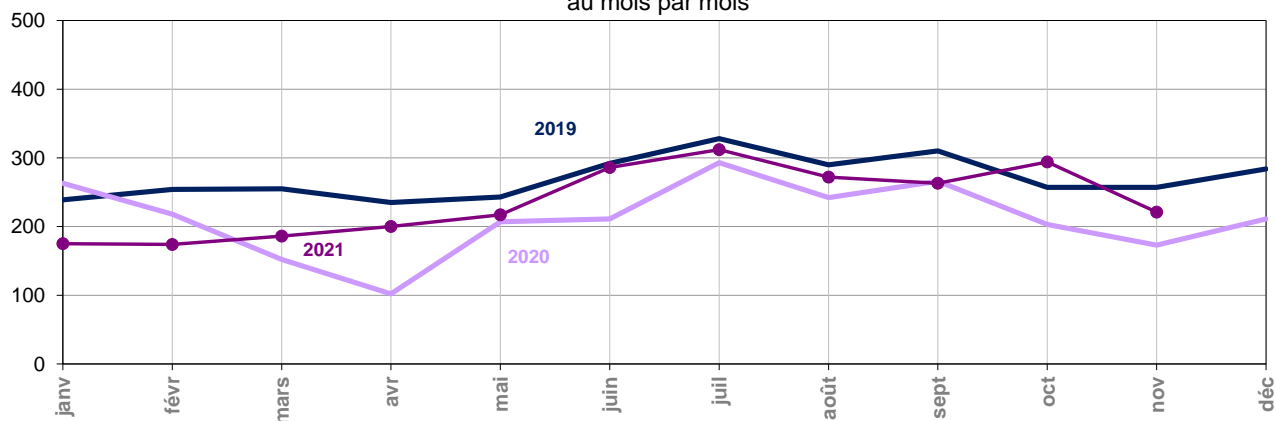
Le réseau routier "en agglomération" concerne les voies se trouvant entre les panneaux d'entrée et de sortie d'une commune.

Le réseau routier "hors agglomération" concerne les routes non autoroutières en-dehors des voies "en agglomération".

Le réseau "autoroute" concerne les voies de circulation à statut autoroutier, indiquées par des panneaux bleus.



Tués à 30 jours au mois par mois

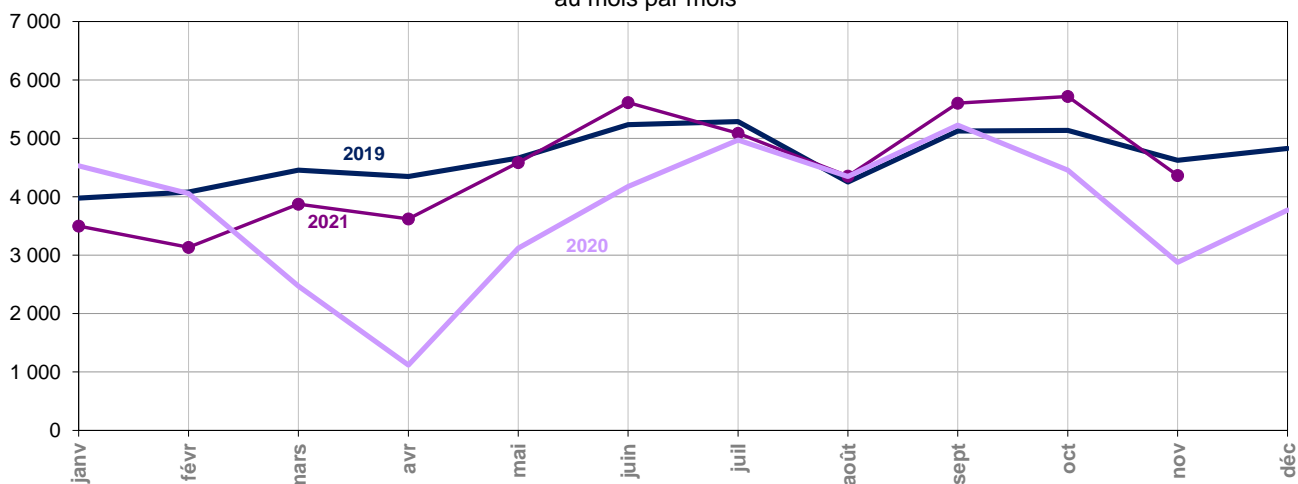


	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2010	273	254	300	296	336	329	453	383	357	377	339	295
2011	324	269	301	360	322	336	354	370	347	351	296	333
2012	297	204	276	277	321	322	366	339	341	299	292	319
2013	243	221	200	236	224	293	344	322	312	308	252	313
2014	235	225	261	254	260	311	302	306	317	347	280	286
2015	262	235	219	258	267	299	353	332	257	378	296	305
2016	236	263	255	243	294	285	356	301	334	315	258	337
2017	255	204	267	281	297	324	343	297	297	319	272	292
2018	229	218	235	284	268	290	328	246	322	274	268	286
2019	239	254	255	235	243	292	328	290	310	257	257	284
2020	263	218	152	102	207	211	293	242	266	203	173	211
2021	175	174	186	200	217	286	312	272	263	294	221	

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées (définitives jusqu'en 2020), estimation 2021 d'après les données arrêtées au 08/12/2021



Accidents corporels au mois par mois



	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2010	4 545	4 299	5 326	5 866	5 904	6 546	6 288	5 147	6 408	6 570	5 929	4 460
2011	4 912	4 357	5 333	5 744	6 098	5 722	5 415	4 748	5 976	5 995	5 253	5 471
2012	4 900	3 810	5 034	4 426	5 193	5 597	5 275	4 398	5 685	5 898	5 175	5 046
2013	4 259	3 755	3 887	4 420	4 503	5 376	5 509	4 341	5 493	5 381	4 989	4 899
2014	4 649	4 091	4 609	4 825	4 958	5 435	4 769	4 100	5 324	5 627	5 055	4 749
2015	4 277	3 709	4 273	4 637	4 741	5 528	5 041	4 279	5 200	5 085	4 998	4 835
2016	4 655	3 958	4 414	4 293	4 967	5 182	5 080	4 166	5 255	5 451	5 201	4 900
2017	4 420	3 876	4 946	4 948	5 112	5 747	5 148	4 291	5 088	5 351	4 987	4 699
2018	4 228	3 339	3 974	4 674	4 874	5 420	5 061	4 156	5 370	5 501	4 698	4 471
2019	3 977	4 082	4 455	4 347	4 664	5 235	5 287	4 253	5 127	5 135	4 625	4 829
2020	4 531	4 055	2 470	1 119	3 121	4 177	4 970	4 347	5 226	4 455	2 878	3 772
2021	3 500	3 135	3 873	3 621	4 587	5 612	5 088	4 353	5 602	5 717	4 366	

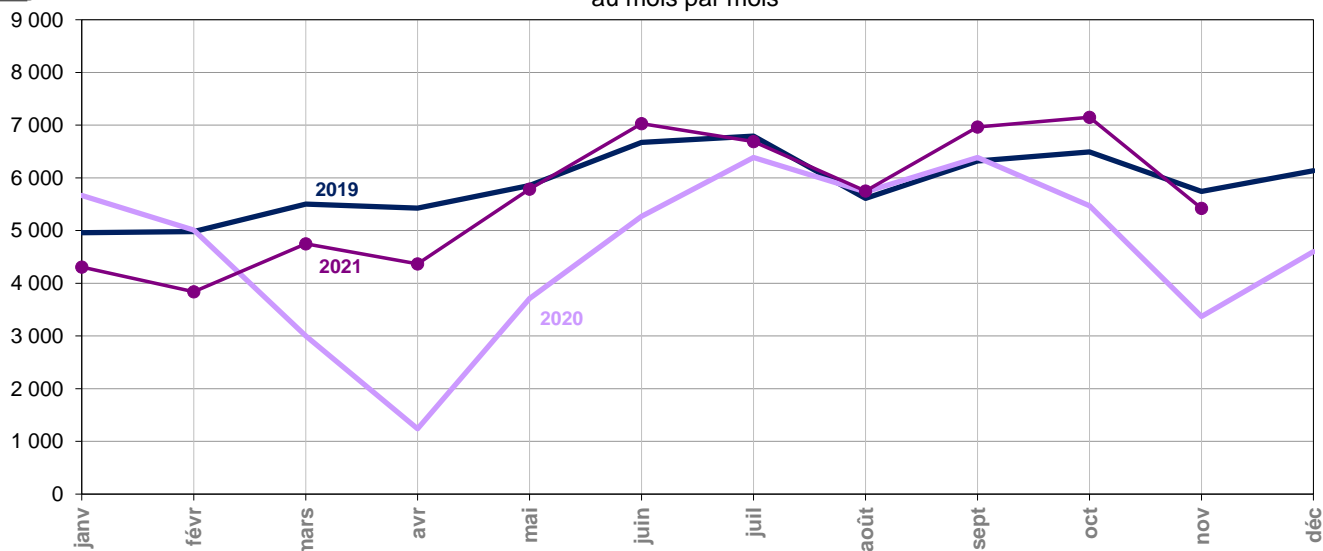
Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées (définitives jusqu'en 2020), estimation 2021 d'après les données arrêtées au 08/12/2021

NB : En couleur violet dans les tableaux, estimations provisoires (nouveau calcul avec le coefficient recalé sur les chiffres définitifs 2019 et les premiers mois quasi définitifs 2020).

En couleur bleu, données quasi définitives labellisées

En noir, données BAAC définitives labellisées.

Blessés au mois par mois



	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2010	5 715	5 430	6 573	7 338	7 554	8 142	8 034	6 663	7 978	8 072	7 325	5 637
2011	6 025	5 478	6 553	7 256	7 519	7 165	7 036	6 101	7 346	7 474	6 440	6 858
2012	6 095	4 705	6 244	5 602	6 593	6 981	6 792	5 759	7 134	7 355	6 419	6 172
2013	5 178	4 593	4 878	5 481	5 678	6 576	7 017	5 735	6 759	6 602	6 053	6 057
2014	5 720	5 091	5 697	5 953	6 316	6 850	6 146	5 433	6 608	6 933	6 312	5 989
2015	5 260	4 685	5 296	5 771	5 968	6 857	6 545	5 570	6 534	6 285	6 022	6 009
2016	5 915	4 839	5 459	5 354	6 273	6 627	6 622	5 463	6 530	6 855	6 527	6 181
2017	5 419	4 787	6 156	6 233	6 367	7 193	6 795	5 523	6 295	6 497	6 192	5 927
2018	5 201	4 148	5 012	5 884	6 255	6 715	6 532	5 407	6 614	6 688	5 803	5 628
2019	4 959	4 982	5 500	5 427	5 854	6 671	6 792	5 612	6 320	6 493	5 743	6 137
2020	5 666	5 010	3 000	1 239	3 710	5 268	6 386	5 733	6 386	5 468	3 370	4 600
2021	4 309	3 839	4 748	4 366	5 787	7 029	6 687	5 750	6 965	7 149	5 421	

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées (définitives jusqu'en 2020), estimation 2021 d'après les données arrêtées au 08/12/2021

NB : En couleur violet dans les tableaux, estimations provisoires (nouveau calcul avec le coefficient recalé sur les chiffres définitifs 2019 et les premiers mois quasi définitifs 2020).

En couleur bleu, données quasi définitives labellisées

En noir, données BAAC définitives labellisées.

Méthodes de traitement des données

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre).

Les accidents corporels ont été définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Un guide rassemble des cas concrets et détaille la nomenclature du bulletin d'analyse des accidents corporels de la circulation (BAAC). Ce guide est régulièrement actualisé, la dernière version date d'avril 2017. Est classé comme accident corporel de la circulation tout accident, avec une victime, impliquant au moins un véhicule sur une voie ouverte à la circulation publique ; quel que soit l'événement causal, hors acte intentionnel de type suicide ou homicide. Les bulletins d'analyse des accidents corporels de la circulation (BAAC) sont fournis par les forces de l'ordre qui les remplissent à la suite de tout accident corporel où ils sont appelés. Le fichier est complété par les observatoires départementaux de sécurité routière. Les données brutes ayant servi au bilan font l'objet d'un recueil mis également en ligne.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Dans ce baromètre, les données définitives 2020 ont été intégrées.

Des remontées rapides transmises par les services du Ministère de l'intérieur, limitées aux nombres d'accidents corporels, de personnes tuées, blessées et blessées hospitalisées, permettent de donner une estimation provisoire du bilan de l'accidentalité en France d'un mois donné dès les premiers jours du mois suivant.

Ces estimations sont mises en regard des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR (nouveau protocole d'échange de données mis en place courant 2018). Elles sont alors extrapolées à partir des données brutes des remontées rapides et d'un coefficient calculé à partir des écarts observés l'année précédente entre remontées rapides et fichier BAAC définitif, font l'objet d'un baromètre mensuel commenté, offrant diverses comparaisons (du mois au même mois de l'année précédente, des premiers mois de l'année aux mêmes n mois de l'année précédente) ainsi qu'un suivi de tendance établi sur la base de 12 mois glissants.

Les séries conjoncturelles présentées dans cette publication portent sur les accidents corporels et les victimes de ces accidents enregistrés par la police et la gendarmerie. Ceux-ci sont comptabilisés au mois d'enregistrement. Les requalifications de ces accidents, y compris suppressions, sont prises en compte jusqu'à la date à laquelle sont arrêtées les comptabilisations, c'est-à-dire à la clôture de la base officielle en mai de l'année suivante.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>